

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Régis MARTIN - Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Guy BARRET représenté par Arnaud MERCIER - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Virginie MONNET-CORTI - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Catherine PILA - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Alexandre GALLESE représenté par Maryse JOISSAINS MASINI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Nathalie LAINE représentée par Patrick GHIGONETTO - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eric SCOTTO - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Yves MESNARD représenté par André JULLIEN - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Chrystiane PAUL représentée par Marie-Louise LOTA - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Loïc BARAT - Odile BONTHOUX - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Stéphane PAOLI - Roger PELLENC - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Patrick PIN - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marie-France SOURD GULINO - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER par Michel AZOULAY à 10h52 – Bernard RAMOND par Frédéric GUINIERI à 11h00.

Etaient excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h05 - Michel LAN à 10h53 - Jean-Louis BONAN à 10h54 – Arlette FRUCTUS à 10h54 – Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 10h54 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 11h00 - Antoine MAGGIO à 11h00 - Marie MUSTACHIA à 11h00 – Dominique TIAN à 11h00 - Michel MILLE à 11h05 - Marie-Arlette CARLOTTI à 11h05 - Frédéric COLLART à 11h15 - Lisette NARDUCCI à 11h15 - Gérard POLIZZI à 11h20.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-3547/18/CM

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement "contrat Plan Etat Région 2015-2020 - Volet enseignement Supérieur Recherche"

MET 18/6222/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique par la création de connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement des projets académiques ambitieux et en cohérence avec sa stratégie d'attractivité et de développement de l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération DEV 010-1180/15/CC, approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

De la même manière, le conseil de Territoire du Pays d'Aix avait adopté trois délibérations avec ouverture des Autorisations de Programme correspondantes permettant de financer les opérations ESR inscrites au CPER (14 750 000 euros) ; une opération CPER pour le technopôle de l'Arbois (2 200 000 euros) et pour le financement de la Cité des énergies (3 000 000 euros).

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations et se ventilent de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| • Centrale Marseille | 5 000 000 € |
| • Polytech Marseille ; | 500 000€ |
| • Le regroupement des neurosciences à la Timone ; | 2 000 000 € |
| • Le campus de Marseille Saint-Charles ; | 1 000 000€ |
| • L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ; | 2 000 000€ |
| • Equipement de recherche Marseille Immunopôle ; | 500 000€ |
| • La plateforme mécanique CEMEA ; | 500 000€ |
| • La Fondation Méditerranée Infection/Biobank ; | 500 000€ |

Le dossier d'expertise du bâtiment de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) a été révisé en 2016 et requiert désormais une participation financière de la Métropole à 6 000 000 €, soit une augmentation de 4 000 000€ par rapport à l'engagement prévu ci-dessus.

Par ailleurs, la ville d'Aubagne a réévalué l'enveloppe financière du projet de restructuration des bâtiments du département Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS) d'Aix-Marseille Université. La ville a donc sollicité une participation financière de la Métropole à hauteur de 1 000 000€.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

L'opération d'investissement *DPEAT-15/07*, « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Enseignement Supérieur Recherche » inscrite au budget enregistré dans l'autorisation de programme 2015112600 du programme B360 de la Métropole doit donc être révisée pour un montant de 5 000 000€.

Cette révision porte la revalorisation du montant de l'opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » à 35 500 000 €, toutes autorisations de Programme confondues, votées par les Conseils de Territoire du Pays d'Aix et de Marseille-Provence.

Cette revalorisation s'appliquera plus spécifiquement sur l'Autorisation de Programme du conseil de territoire de Marseille-Provence, la réévaluant de 12 000 000 à 17 000 000 d'euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEV 010-1180/15/CC, approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 5 000 000€ de l'opération d'investissement « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Enseignement Supérieur Recherche » inscrite au Budget principal métropolitain du Conseil de Territoire Marseille-Provence afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 5 000 000€ de la dite opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération inscrite au Budget principal métropolitain du conseil de territoire Marseille-Provence, « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Enseignement Supérieur Recherche » d'un montant de 12 000 000 €, portant le montant de l'opération à 17 000 000 €.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2015112600 sont inscrits au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B360 – Natures : 204181 – 204182 – 2041582 – Fonction 67.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 3 350 000 € T.T.C au Budget Principal Métropole

CP 2018 : 2 250 000 T.T.C au Budget Principal Métropole

CP 2019 : 6 000 000 T.T.C au Budget Principal Métropole

CP 2020 : 3 000 000 T.T.C au Budget Principal Métropole

CP 2021 : 1 100 000 T.T.C au Budget Principal Métropole

CP sur exercices suivants : 1 300 000 T.T.C au Budget Principal Métropole .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART